

Le 28 mars 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Hôtel de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Mirabel le 5 décembre 2012, demandant que le « législateur québécois amende la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, afin d'y enchâsser explicitement le statut laïque de l'État et de ses institutions. » Cette pétition a été signée par 1 332 pétitionnaires.

Ainsi que je l'ai indiqué le 8 février 2013, lors de l'Étude des crédits 2013-2014 touchant la laïcité, notre gouvernement a l'intention de proposer aux Québécois et aux Québécoises, dans un avenir rapproché, des règles claires affirmant la neutralité de l'État et le caractère laïque de ses institutions et balisant les demandes d'accommodements religieux. Ces propositions prendront en compte les valeurs fondamentales de la société québécoise, dont l'égalité entre les femmes et les hommes. Des consultations citoyennes auront par la suite lieu sur ces propositions pour que la population québécoise puisse se prononcer sur leur teneur.

Voici, plus précisément, les propos que j'ai tenus sur cette question :

« C'est que nous avons l'intention de proposer des règles, des règles claires pour encadrer les accommodements. Comme je l'ai déjà dit, ces règles-là vont s'appuyer sur un principe fondamental, sur une valeur très forte, qui est chère aux Québécois, c'est celle d'affirmer nos valeurs québécoises. Et je pense que l'affirmation des valeurs québécoises, ça doit être un principe très fort qui doit nous animer dans tout cet exercice-là. Et, nous, nous allons très certainement être poussés par ça. Puis ce que je peux vous dire, c'est qu'une de ces valeurs-là que nous allons vouloir inscrire justement dans les propositions que nous allons faire, c'est l'idée que les services publics et les institutions publiques doivent être neutres sur le plan religieux. C'est une valeur extrêmement importante, je pense, pour beaucoup, beaucoup de Québécois. Et cette idée de la neutralité religieuse, de la laïcité, elle n'est inscrite nulle part, présentement; ces valeurs-là ne sont inscrites nulle part, ne sont pas explicites. Et donc laïcité, neutralité religieuse, séparation des Églises et de l'État, ces grands principes ne sont pas inscrits explicitement dans nos institutions et donc, nous, on a l'intention de le faire.

Et la raison pour laquelle on a l'intention de le faire — et je vais conclure là-dessus parce que je me doute bien que vous souhaitez relancer —, mais la raison pour laquelle on y tient à ce point, à cette idée que les institutions et les services publics doivent être neutres sur le plan religieux, c'est parce qu'on pense que c'est une condition sine qua non pour assurer l'égalité des citoyens: l'égalité des citoyens, l'égalité de leurs croyances, de leurs convictions, de leur religion, de leur non-croyance aussi, dans certains cas. Mais cette idée que chaque citoyen a droit à un traitement égal et que ses convictions ou non-convictions, croyances ou non-croyances doivent être respectées également par l'État, ça, c'est un principe fondamental. Et, nous, ce qu'on dit, c'est que ces gestes que nous allons poser, ils vont permettre de renforcer cette égalité de tous les citoyens face aux institutions publiques et aux services publics. Et en particulier, M. le député, l'égalité entre les hommes et les femmes, ça va être au coeur de ce qu'on va proposer, M. le Président, aux Québécois, cette idée qu'il faut être neutre sur le plan religieux, parce que c'est une condition importante pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Ça aussi, ça va être très important. »

Ainsi que l'indique cet extrait, le gouvernement du Québec est sensible aux préoccupations des citoyens et citoyennes qui ont signé la pétition déposée par la députée de Mirabel et il entend agir pour y apporter réponse.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Drainville', written in a cursive style.

Bernard Drainville